



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

DIPATE 1

Affaire suivie par :

AAE :

Laurie SPARER

T 02 23 21 75 27

elise.tregoat@ac-rennes.fr

SAENES :

Corinne DESORMEAUX

T 02 23 21 77 59

corinne.desormeaux@ac-rennes.fr

Noémie LOYER

T 02 23 21 75 27

Noemie.loyer@ac-rennes.fr

MEDECINS/CTSS :

Corinne GAUTHIER

T 02 23 21 75 27

corinne.gauthier@ac-rennes.fr

SECRETARIAT

T 02 23 21 75 02

ce.dipate@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

AFFICHAGE

RECTORAT

Rennes, le vendredi 9 décembre 2022

Le Recteur

à

Mesdames et messieurs les personnels ATSS

S/c- Madame et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

- Madame et Messieurs les Présidents des Universités

- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

- Messieurs les Directeurs des I.U.T

s/c de Madame et Messieurs les Présidents des Universités

- Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale de Rennes

- Messieurs les Directeurs :

. de l'INSA de Rennes

. de l'ENSC de Rennes

. de l'ENSAT de Lannion

. de l' ENI de Brest,

. de l'O.N.I.S.E.P. de Rennes

. du C.R.O.U.S. de Rennes

. du CNED de Rennes

. de l'ENVSN de Quiberon

- Mesdames et Messieurs les Directeurs des C.I.O.

- Monsieur le Directeur du C.R.O.U.S. de Rennes

- Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du Rectorat

Axe 1.2 Accompagner les agents dans leur carrière



Objet : Mouvement inter-académique 2023 des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

En application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, les orientations générales en matière de promotions et de valorisations des parcours professionnels ainsi qu'en matière de mobilité ont été définies par les lignes directives de gestion (LDG) relatives à la carrière et à la mobilité des agents publiées au BOEN, au BOESR ainsi qu'au BOJS.

La note publiée prochainement au BOEN spécial de décembre 2022 aura pour objet de préciser les modalités techniques et pratiques de déroulement de carrière et de mobilité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) ainsi que des personnels techniques et pédagogiques (PTP) de la jeunesse et des sports.

Les personnels (**AAE – SAENES - MEN - CTSS**) , qui souhaitent participer à ces opérations de mouvement inter-académique, doivent se connecter sur le site AMIA à l'adresse suivante du **mercredi 07/12/2022 au jeudi 29/12/2022** inclus :

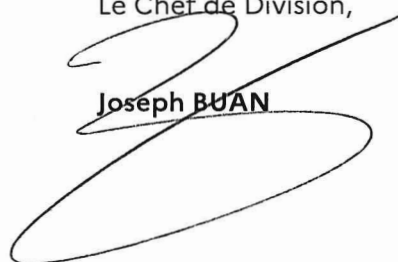
<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

Les opérations de mouvement intra-académique feront l'objet d'une note ultérieure.

Je vous demande d'assurer la plus large information auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité qu'ils soient en activité, en congé (maladie ou formation) et compte sur votre vigilance afin que soient respectés le calendrier et les modalités pratiques de cette opération de mobilité.

Je vous remercie par avance et mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision.

Pour le recteur et par délégation,
Le Chef de Division,


Joseph BUAN